

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 31 Octobre 2024

Date de
convocation :
25.10.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

Mme GIAUFFRET Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M CHAIX Michel

M ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. BARBIER Olivier.

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

Mme ASSO CHARNET Geneviève

M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur PIERRACINI Joel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre.
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure.
- Madame PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline.

Absents :

- Madame SALET Cathy.
- Monsieur LE MORVAN Gilles.

Madame ASSO CHARNET Geneviève a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 5

Votants : 17

POINT N° 6 : RENOUELEMENT PROGRAMME EDUCATIF DE TERRITOIRE
AR - Préfecture

006-210600060-20241031-06_10_2024-DE
Reçu le 13/11/2024

2025-2027 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la délibération 2021-04-12 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021,

Considérant les engagements de la Municipalité pour mener une politique éducative volontariste au sein du groupe scolaire de l'école de la Prairie.

Considérant, le levier que constitue la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour intervenir directement ou en soutien des nombreux partenaires pour favoriser l'articulation des différents temps vécu par chaque enfant en mobilisant des moyens importants au service de la réussite éducative.

Considérant la fin de la première convention triennale signée avec la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'Allocation Familiale.

Considérant le bilan très positif avec le développement de nombreuses actions,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec les services de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec les services de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 7 novembre 2024

Le Maire,



ascal BONSIGNORE